



Hebergement gratuit - annulation exo taxe fonciere

Par **Sanka49**, le **11/10/2022** à **21:41**

Bonjour,
Je suis hébergée à titre gratuit par ma grand mère afin de l'aider dans son quotidien. Elle a plus de 90 ans et est donc exonérée de taxe foncière. Cependant cette année, elle a reçu un avis de taxe foncière avec un montant beaucoup plus élevé (habituellement seulement taxe OM). Après renseignement auprès du service des impôts, étant donné que je suis déclarée à la même adresse qu'elle, ils ont pris en compte mes revenus fiscaux également, cela a donc recalculé son droit à exonération.
Mes revenus n'ont pas à être pris en compte dans le calcul de sa taxe foncière car Nous ne sommes pas le même revenu fiscal, ni le même foyer fiscal ?
Qu'en pensez vous ?
Merci par avance de m'aider afin d'avoir des arguments à donner au service des impôts pour qu'ils rétablissent l'exonération de taxe foncière de ma grand-mère

Par **Lag0**, le **12/10/2022** à **06:58**

Bonjour,
Vous faites erreur, il y a bien cohabitation, or :
Condition de cohabitation
Le bénéficiaire doit vivre seul, ou avec son conjoint, ou avec des personnes à charge au sens de l'impôt sur le revenu, ou avec des personnes titulaires de la même allocation ou avec des personnes respectant la limite de RFR de l'art. [1417 -I du CGI](#).
[/quote]